

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1313

présenté par  
M. Chanteguet et Mme Untermaier

-----

### ARTICLE 38

Supprimer les alinéas 8 et 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition consiste à supprimer les possibilités de sanctions des collectivités organisant la distribution d'électricité et donc à réduire encore leur capacité d'action, ce qui n'est pas acceptable.